

NOS RÉF. DBIOMZ-CIRN.14\_20

DATE

ANNEXE(S)

CONTACT

E-MAIL: [info.divg@health.fgov.be](mailto:info.divg@health.fgov.be)

Circulaire à l'attention du

- directeur général
- directeur infirmier
- responsable (DI)RHM

OBJET : Démarrage du nouveau cycle de mini validation des données DI-RHM thématique

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons vous informer du début d'un premier cycle de validation électronique des données enregistrées dans le cadre du DI-RHM. L'objectif est de recueillir des informations sur l'enregistrement d'un item particulier du DI-RHM en prenant comme point de départ l'évaluation des directives d'enregistrement ainsi qu'une évaluation de la conformité entre l'enregistrement et les directives. Dans ce contexte, une étude approfondie a été réalisée sur base de différents comportements de codage en ce qui concerne la répartition nationale de l'occurrence d'un item particulier. **Le thème de ce cycle est l'item "M100 : Gestion de la thermorégulation".**

Sur base d'une détection des valeurs aberrantes, nous allons maintenant commencer par évaluer au moyen de rapports écrits les hôpitaux dont le comportement de codage est différent pour cet item. L'objectif est de mieux comprendre la pertinence clinique et la fiabilité des données DI-RHM enregistrées ainsi que d'affiner les directives d'enregistrement et la méthodologie utilisée.

L'établissement hospitalier est invité à fournir des **réponses écrites** à ces questions **avant le 31/10/2020** en envoyant un e-mail à [info.divg@health.fgov.be](mailto:info.divg@health.fgov.be) avec pour objet "mini-DV DIVG + nom de l'organisation". De cette manière, les institutions auront la possibilité de justifier leurs enregistrements sur base de la pertinence clinique. Cela peut se faire au moyen d'informations concernant l'enregistrement ou l'interprétation du DI-RHM et la fourniture des plans, procédures ou protocoles internes pertinents en matière de soins infirmiers.

### Instructions pour le gestionnaire local Portahealth

Un nouveau feedback individuel est disponible dans la partie RIP De Portahealth, c.-à-d. **Validation des données DI-RHM.**

Pour octroyer à un utilisateur les droits d'accès nécessaires, vous devez ouvrir la module 'Gestion des utilisateurs (uniquement pour les gestionnaires locaux)'. Vous pouvez retrouver cette page via le chemin suivant : [www.health.belgium.be](http://www.health.belgium.be) => e-services => cochez 'Santé' chez 'Sujet' => cochez 'Professionnels' chez 'Public' => descendez jusqu'au moment où il vous est possible de cliquer sur 'applications Portahealth'.

Toute information concernant l'utilisation de cette application est disponible dans le fichier d'aide 'Portahealth : comment gérer les utilisateurs ?' sur la page 'Portahealth' de notre site

web : [www.health.belgium.be](http://www.health.belgium.be) => Santé => Organisation des soins de santé => Hôpitaux => Systèmes d'enregistrement => Portahealth => Fichiers d'aide  
<https://www.health.belgium.be/fr/sante/organisation-des-soins-de-sante/hopitaux/systemes-denregistrement/portahealth>

Si vous exercez la fonction de gestionnaire local Portahealth pour plus d'une institution, il vous faut d'abord sélectionner l'institution pour laquelle vous voulez octroyer les droits d'utilisateur nécessaires à un utilisateur pour cette application. Par la suite, vous verrez la liste comprenant les utilisateurs existants. Si l'utilisateur auquel vous voulez octroyer des droits d'accès ne se trouve pas dans cette liste, vous devez d'abord le créer via le bouton 'Créer'.

Ensuite, sélectionnez l'utilisateur et donnez-lui les droits nécessaires, en deux étapes :

- vous cochez l'application '**DATAVAL\_DIVG**' et confirmez jusqu'à ce que la liste des applications s'affiche à nouveau.
- A partir de ce moment, le lien 'Gestion des rôles', situé à côté de ce module, sera disponible. Cliquez dessus et cochez le rôle '**DATAVAL\_DIVG\_REPORTS\_VIEWER**'. Confirmez ensuite jusqu'à ce que la liste des utilisateurs s'affiche à nouveau.
- Vous pouvez répéter ces étapes pour un autre utilisateur ou fermer l'application en cliquant sur la croix dans le coin supérieur droit.

### Instructions pour l'utilisateur

Pour pouvoir consulter le nouveau module '**Validation des données DI-RHM**', vous devrez patienter jusqu'au moment où votre gestionnaire local Portahealth vous aura confirmé qu'il vous a donné les droits d'accès nécessaires.

Vous pouvez accéder la page 'Applications Portahealth' via le chemin suivant :

[www.health.belgium.be](http://www.health.belgium.be) => e-services => cochez 'Santé' chez 'Sujet' => cochez 'professionnels' chez 'public' => descendez jusqu'au moment où il vous est possible de cliquer sur 'applications Portahealth'.

Ensuite, cliquez sur '**Validation des données DI-RHM**'. Connectez-vous et il vous est maintenant possible de consulter les données de ce nouveau module.

Toute information concernant l'utilisation de cette application est disponible dans le fichier d'aide 'Portahealth : comment se connecter ?' sur la page 'Portahealth de notre site web :

[www.health.belgium.be](http://www.health.belgium.be) => Santé => Organisation des soins de santé => Hôpitaux => Systèmes d'enregistrement => Portahealth => Fichiers d'aide  
(<https://www.health.belgium.be/fr/sante/organisation-des-soins-de-sante/hopitaux/systemes-denregistrement/portahealth>)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Arabella D'Havé

Chef d'équipe Standards

*Arabella D'Havé*

Tom Van Renterghem

Chef du service Data et Information  
Stratégique